Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

2026 – 04_03

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260409-2026_04_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 09 avril 2026

Le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas Toudic, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, Mme Jessica Le Denmat, M. Thierry Le Potier, Mme Céline Le Marouille Thomine, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.
Absente excusée : Mme Caroline PAYTRA représentée par M. Nicolas Toudic.
Secrétaire : Mme Myriam Guigo.

Vente de l'ancienne école Rue de l'Oust

M. Le Maire informe que la signature de la vente de l'ancienne école prévue le 03 avril a été reportée à une date ultérieure par les deux parties afin de clarifier trois points dans cette cession.
Le premier point concerne la rédaction d'une convention de concession de trois places de stationnement à la SCI N-R INVEST. Cette pièce administrative est obligatoire dans le dossier du permis de construire. M. Le Maire propose au conseil d'accorder une concession à titre gratuit.
Considérant la présence de fenêtres sur la façade nord dans la réhabilitation du bâtiment, le second point concerne la constitution d'une servitude de vue sur la parcelle communale AB362 à la demande de la SCI N-R INVEST. M. Le Maire propose d'accorder cette servitude de vue.
Afin de faciliter l'accès des voitures aux futurs logements par la Rue de Bourienne (voie communale), le troisième point concerne la cession à titre gratuit d'une bande longeant cette voie. L'aménagement du futur accès étant pris en charge par la SCI N-R INVEST, M. Le Maire propose au conseil de prendre en charge les frais de bornage induits par cette cession.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Autorisent M. Le Maire à signer la convention de concession de trois places de stationnement à titre gratuit avec la SCI N-R INVEST ;
- Consentent à la constitution d'une servitude de vue sur la parcelle AB362 d'une contenance de 78m2 sise Rue de la Motte Yguet au profit de la SCI N-R INVEST acquéreuse de la parcelle AB363 ;
- Autorisent la cession à titre gratuit d'une bande de voie communale de la Rue de Bourienne après procédure de déclassement de la voie concernée avec prise en charge des frais de bornage par la commune ;
- Autorisent M. Le Maire à signer tout document afférent à la convention de concession des places de stationnement, à la servitude de vue et à la cession à titre gratuit d'une bande de la rue de Bourienne.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 14/04/2026

MAIRIE D'UZEL-près-L'OUST N.F. 22460

UZEL, le 14/04/2026

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE D'UZEL-près-L'OUST N.F. 22460